

PHS  
p.02

### POUVOIRS PUBLICS

#### Des associations appellent au renforcement de la Miviludes ■ France

■ Devant la croissance et la diversification du phénomène sectaire, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et plusieurs associations ont demandé, dans un communiqué publié le 27 décembre 2021, davantage de moyens pour la Miviludes...

Groupes  
p.07

### SCIENTOLOGIE

#### La Scientologie pourra s'installer à Saint-Denis ■ France

■ Fin décembre 2021, la cour d'appel administrative de Paris a confirmé l'annulation d'un arrêté municipal empêchant l'installation à Saint-Denis d'un « centre de formation » de la Scientologie...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvances  
p.11

### THÉORIES DU COMLOT

#### Les jeunes séduits par les théories complotistes ? ■ France

■ Une étude réalisée par l'institut de sondages CSA pour Milan Presse a montré que 85% des 10-15 ans sont séduits par une théorie complotiste...

## SOMMAIRE

#### Phénomène sectaire

- p. 02 ■ Associations
- Pouvoirs publics

#### Groupes

- p.04 ■ Amour et miséricorde
- Essenia / Eglise essénienne
- p.05 ■ Loup Blanc

- p.06 ■ Mormons
- Ordre du Temple Solaire
- p.07 ■ Scientologie
- p.08 ■ Témoins de Jéhovah

#### Mouvances

- p.09 ■ Mouvance catholique
- Mouvance évangélique

- Néochamanisme
- p.11 ■ Théories du complot

#### Thèmes connexes

- p.13 ■ Mouvement Anti-vaccination
- Exorcisme
- p.14 ■ Thérapies de conversion

# Phénomène sectaire

## Associations

### Le journaliste Thomas Huchon invité par l'Adfi Aube et l'Upop ■ France

■ Invité à l'initiative de l'Adfi Aube et de l'Université Populaire de l'Aube fin novembre, le journaliste Thomas Huchon est intervenu sur le complotisme lors d'une conférence donnée à la Maison du patrimoine de St Julien les Villas.

Thomas Huchon a expliqué les mécanismes du complotisme et le rôle des réseaux sociaux dans la propagation des théories conspirationnistes.

Interrogé sur les prochaines élections présidentielles, il a pointé trois risques majeurs induits par le complotisme : l'apparition d'un nouveau

candidat 100% complotiste, l'utilisation d'arguments complotistes par des candidats et « l'émergence en permanence de fausses informations qui vont créer un débat dans lequel on ne peut pas discuter. »

Une vingtaine d'antivax s'étaient réunis à l'extérieur du bâtiment pour manifester leur opposition

à la vaccination. Certains d'entre eux sont entrés pour tenter de monopoliser la parole au moment des questions, dont une représentante de Réinfo Covid, se présentant comme juriste bac +9, et un pharmacien. ■

(Source : L'Est Eclair, 05.12.2021)

## Pouvoirs publics

### Des associations appellent au renforcement de la Miviludes ■ France

■ Devant la croissance et la diversification du phénomène sectaire, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et plusieurs associations ont demandé, dans un communiqué publié le 27 décembre 2021, davantage de moyens pour la Miviludes.

Si la menace de dissolution n'existe plus depuis son intégration au Comité interministériel de Prévention

de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) du ministère de l'Intérieur, la Mission risque la paralysie, selon les

signataires du communiqué car « sa capacité d'action, les moyens humains et financiers » sont insuffisants.

>>>

>>>

L'équipe de la Miviludes devrait être renforcée par deux agents, courant 2022, ce qui porterait le nombre de ses agents à 10 ( ils étaient 14 avant le rattachement au ministère de l'Intérieur).

Mais cela ne sera pas suffisant pour les signataires qui demandent des « moyens identifiés accrus tant en nombre de fonctionnaires affectés à plein temps sur ses missions, qu'en budget de fonctionnement pour permettre un travail efficace de terrain. »

Un proche de la Mission déplore que son budget de fonctionnement, fixé depuis des années à 85 000 euros, reste inchangé. Selon cet interlocuteur ce budget aurait été refondu dans

celui du CIPDR, ce qui lui fait craindre que « dès août, la part Miviludes sera déclarée épuisée pour l'année en cours ».

Pour Malik Salemkour, président de la LDH, « la Miviludes est un outil essentiel » de la lutte contre les dérives sectaires, en particulier dans ce contexte de pandémie mondiale qui a été un terreau fertile pour les sectes. Pour lui, la faiblesse des moyens alloués risque de mettre « en péril sa capacité d'agir efficacement, d'instruire toutes les saisines et de mener sa mission d'investigation et d'enquête ».

Charline Delporte, présidente du Centre national d'accompagnement familial face

à l'emprise sectaire (CAFFES) et cosignataire du communiqué, ajoute que « la Miviludes devrait être totalement indépendante, afin de ne pas être liée aux changements de majorité. On doit protéger et garder la Mission ! »

Georges Fenech, ancien président de la Miviludes, ancien magistrat et ex-député LR, tempère, en expliquant que la question du budget de la Miviludes sera discutée lors de son prochain conseil d'orientation. Il note que « malgré les restrictions budgétaires, l'impulsion politique est là ». ■

(Sources : communiqué de la LDH & Marianne, 27.12.2021)

## Amour et miséricorde

### Témoignage d'une ancienne adepte du groupe Amour et Miséricorde ■ France

■ Dans un podcast mis en ligne sur le site du journal *Les Dernières nouvelles d'Alsace*, Isabelle, une ancienne adepte du groupe Amour et miséricorde, raconte son parcours depuis son entrée, en 1999, jusqu'à sa sortie 13 ans plus tard. Elle a témoigné contre Eliane Deschamps, la fondatrice du groupe, lors du procès<sup>1</sup> qui s'est ouvert le 22 novembre 2021 devant le tribunal correctionnel de Dijon.

Attirées par ce qui se présentait comme un groupe de prière, Isabelle, sa sœur et sa mère ont rejoint en 1999 Eliane Deschamps qui depuis le 15 décembre 1996 prétendait voir la Vierge le 15 de chaque mois.

Réunissant à l'époque un noyau dur d'une vingtaine d'adeptes, le quotidien du groupe était partagé entre travail pour la communauté et préparation des apparitions

mensuelles de la Vierge.

L'emprise, avec une violence larvée, s'est installée progressivement conduisant à des châtiments, des manipulations et des humiliations. C'est cela, ainsi que la ténacité du père d'Isabelle, qui a permis aux trois femmes de sortir du groupe. ■

(Source : DNA, 18.12.2021)

Le témoignage d'Isabelle est accessible sur : [https://www.dna.fr/faits-divers-jus-](https://www.dna.fr/faits-divers-jus-tice/2021/12/18/podcast-secte-comment-isabelle-a-resiste-a-l-emprise-d-un-gourou)

[tice/2021/12/18/podcast-secte-comment-isabelle-a-resiste-a-l-emprise-d-un-gourou](https://www.dna.fr/faits-divers-jus-tice/2021/12/18/podcast-secte-comment-isabelle-a-resiste-a-l-emprise-d-un-gourou)

1. Lire sur le site de l'Unadfi : *Procès de la fondatrice du groupe de prière « Amour et Miséricorde »* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/proces-de-la-fondatrice-du-groupe-de-priere-amour-et-misericorde/>

« Amour et Miséricorde » : la parole des témoins : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/amour-et-misericorde-la-parole-des-temoins/>

## Essenia / Église Essénienne

### Un lieu de culte illégal ■ Canada

■ Un tribunal a ordonné aux esséniens de cesser leurs cérémonies sur les terrains acquis à Cookshire-Eaton au Canada. La réglementation ne permet en effet pas que ce terrain soit utilisé pour l'exercice d'un culte.

Ce terrain avec été acquis en 2007 par le groupe afin de devenir l'un de ses principaux lieux de culte. Le mouvement y avait construit des bâtiments grâce à un permis pour usage récréotouristique qui

est accompagné de taxes et ne permet pas l'établissement d'un lieu de culte. Le groupe jouait sur la confusion entre ces deux statuts afin de ne pas payer de taxes. La mairie de Cookshire-

Eaton est donc satisfaite qu'un jugement clarifie la position. La juge a rappelé que dès l'achat de ce terrain le groupe savait qu'il ne pourrait pas y installer un lieu de culte, un courrier allant dans ce

>>>

>>>

sens avait été envoyé trois mois avant la transaction.

En 2015, l'Eglise essénienne avait souhaité modifier le zonage afin de pouvoir établir un lieu de culte mais cela avait été refusé par le conseil municipal de la ville. Dans sa décision la juge rappelle que la ville avait proposé d'autres lieux

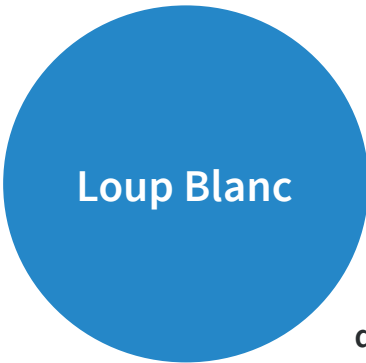
au groupe avant que le litige ne soit judiciairisé. La ville n'empêche pas l'exercice d'activité religieuse mais ne le permet pas là où le groupe a décidé de s'établir.

Les esséniens souhaitent faire appel de la décision estimant que la Cour supérieure est dans l'erreur en stipulant que la liberté

de religion n'avait pas été violée. Il souhaite aussi établir un nouveau dialogue avec la municipalité. ■

(Sources : Radio Canada, 10.12.2021 & Le Journal de Montréal, 10.12.2021)

Lire l'ensemble des articles sur l'Eglise essénienne : <https://www.unadfi.org/mot-clef/essenia-eglise-essenienne/>



Loup Blanc

## Chef indien, chaman et violeur ■ France

■ Début décembre 2021, un chaman surnommé « Loup Blanc » a été mis en examen et placé en détention provisoire à Nîmes pour des faits de viols, agressions sexuelles et abus de faiblesse. Cela fait suite à un signalement auprès de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) de la part d'anciennes adeptes.

Aujourd'hui septuagénaire celui qui se fait appeler « Loup Blanc » exerce depuis de nombreuses années en tant que chaman. Il aurait pris conscience de son pouvoir mystique à l'âge de 7 ans et il y a une trentaine d'années Sitting Bull lui serait apparu et lui aurait affirmé qu'il « fut un grand chef indien ». Entouré d'environ 200 fidèles, il vend de nombreux produits (cd, livres) et organise des initiations qui permettent selon lui d'« évoluer vers un autre plan de conscience ». Ces stages qui durent deux jours coûtent entre 200 et 350 euros plus 150€ pour l'hébergement. C'est lors de ces séances que le gourou aurait commis des abus sexuels sur certaines fidèles.

Outre les faits de viols et d'agressions sexuelles, le chaman aurait profité de ses fidèles et de leur argent pour financer un train de vie luxueux. Il roulait dans une voiture luxueuse et vivait dans un château alors qu'il préconisait par ailleurs un mode de vie frugal et un retour à la nature. La plupart des biens ne sont pas à son nom mais à celui de fidèles qui achètent les biens mis à la disposition exclusive du chaman. Différentes propriétés habitées par le gourou ont été perquisitionnées pour l'enquête. Les autorités ont découvert d'importantes sommes d'argent liquide et de l'or.

C'est à la fin de l'année 2020 que deux femmes ont dénoncé

à la Miviludes les abus sexuels commis par le gourou à leur rencontre ainsi que l'emprise exercée par « Loup Blanc ». Les abus auraient été commis sous l'emprise de l'ayahuasca, une plante aux vertus psychédéliques. A la suite de cette dénonciation, plusieurs autres victimes se seraient manifestées.

Dans l'attente de son procès, le chaman a été placé en détention provisoire. ■

(Sources : Le Parisien, 09.12.2021 & Midi Libre, 09.12.2021 & France Bleu, 10.12.2021)

## Mormons

### Un milliardaire mormon démissionne avec fracas de l'Eglise ■ France

■ Jef T. Green, un milliardaire mormon de l'Utah a annoncé son départ de l'Eglise des Saints des Derniers jours (LDS). L'homme âgé de 44 ans, faisant partie des plus riches personnalités de l'Utah, a aussi fait part de son intention de faire don de 600 000 dollars à une association qui défend les droits des homosexuels de l'Etat.

Dans la lettre de démission qu'il a adressée au chef de son église locale, il explique avoir renoncé depuis une dizaine d'années aux enseignements de l'Eglise en raison de problèmes qu'il rencontrait avec elle et de ses préoccupations quant à son histoire récente. Selon lui, « l'Eglise mormone a entravé les progrès mondiaux en matière de droits des femmes, de droits civils et d'égalité raciale, et de droits LGBTQ+ ».

Dans ce même courrier, il demande que ses données personnelles soient effacées des registres de l'Eglise et souhaite recevoir une réponse confirmant qu'il n'en est plus membre.

Dans sa lettre, il critique la richesse de la LDS et déplore sa

façon de gérer les dons des fidèles, « dont certains sont pauvres » note-t-il. D'après un document déposé auprès de la Securities and Exchange Commission<sup>1</sup> par la LDS, le fonds d'investissement alimenté par les dons des membres détenait 48 milliards de dollars fin septembre 2021. La gestion de ce fonds a, d'ailleurs, fait l'objet d'une enquête ces dernières années car l'un de ses anciens gestionnaires accusait l'Eglise d'avoir trompé ses membres quant à son utilisation. Si la LDS affirme qu'elle garde l'argent en cas de ralentissement économique, James Huntman, un ancien membre éminent, l'a accusée de l'utiliser à des fins commerciales. Mais sa requête en justice a été rejetée par un juge fédéral en septembre 2021.

Jeff T. Green a, quant à lui, promis de faire don de plus de 90% de sa fortune avant ou à sa mort et a annoncé un don de 600 000 dollars pour Equality Utah, un organisme qui défend les droits LGBTQ+. Il souhaite que la moitié soit placée dans un fonds pour aider les étudiants, en particulier ceux qui voudraient quitter l'université Brigham Young (parrainée par la LDS) qui interdit tout « comportement romantique homosexuel ».

Onze membres de sa famille et l'un de ses amis ont également démissionné. ■

(Sources : Le Parisien, 22.12.2021 & Slate, 22.12.2021)

1. Organisme fédéral américain de réglementation et de contrôle des marchés financiers.

## Ordre du Temple Solaire

### À écouter

**Secte de l'Ordre du Temple Solaire : l'emprise avant les massacres, n°31, Les voix du crime, RTL, Le Nouveau Détective, 23.12.2021, 26 minutes**

■ A l'occasion du vingtième anniversaire de la macabre découverte des corps de 16 des membres de l'Ordre du Temple Solaire dans le Vercors, les journalistes des Voix du crime se sont demandé comment l'emprise pouvait mener des adeptes à la mort.

>>>

>>>

Tristement connu pour plusieurs massacres et suicides collectifs, l'Ordre du Temple Solaire a fait 74 victimes entre 1994 et 1997 en France, en Suisse et au Canada.

Le 23 décembre 1995, seize corps calcinés étaient retrouvés dans une forêt du Vercors. Tous les défunts étaient membres de l'OTS, un groupe ésotérique fondé par Jo Di Mambro et le médecin homéopathe Luc Jouret. Il semblerait que ce soient les idées de Di Mambro qui aient conduit les adeptes à la mort la nuit du 15 au 16 décembre. Son enseignement affirmait que l'âme pouvait voyager vers d'autres planètes via le suicide, lors d'un

processus appelé le « transit ».

Parmi les seize morts figuraient Edith et Patrick Vuarnet, l'épouse et l'un des fils du champion de ski Jean Vuarnet. Invité de l'émission de RTL, Alain Vuarnet, le frère de Patrick, avance des raisons qui auraient pu conduire son frère et sa mère dans le groupe. « Les recruteurs d'une secte savent très bien qui ils vont chercher » prévient-il.

Selon lui, son frère disparu à l'âge de 27 ans était en quête de reconnaissance face à son père, tandis que sa mère, sensible au développement durable, avait été séduite lors d'une conférence

donnée par l'homéopathe Luc Jouret, recruteur du groupe. Alain Vuarnet analyse : le « lavage de cerveau provoque le nettoyage de toutes les valeurs qui sont les nôtres pour vivre en société. Et peu à peu, de manière très discrète, voire occulte, ils imposent leurs propres valeurs... ». ■

(Source : RTL, 23.12.2021)

Pour écouter le podcast : <https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/secte-de-l-ordre-du-temple-solaire-comment-edith-et-patrick-vuarnet-sont-tombes-sous-emprise-7900107465>

Lire les articles l'Ordre du Temple Solaire sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/ots-ordre-du-temple-solaire/>

## Scientologie

### La Scientologie pourra s'installer à Saint-Denis ■ France

■ Fin décembre 2021, la cour d'appel administrative de Paris a confirmé l'annulation d'un arrêté municipal empêchant l'installation à Saint-Denis (93) du « centre de formation » de la Scientologie. Depuis l'acquisition du bâtiment par le groupe en 2017, la mairie s'opposait à l'installation d'un centre scientologue sur son territoire.

Dans sa décision la cour d'appel administrative de Paris précise que le refus des travaux par la municipalité constituait un « détournement de pouvoir ». Cette décision se base notamment sur des déclarations publiques d'élus de la ville montrant leur hostilité au projet. En 2019, la mairie de Saint-Denis avait refusé par un arrêté que le bâtiment devienne un établissement recevant du public, stipulant des failles en matière de sécurité incendie et d'accessibi-

lité aux personnes handicapées. En 2020, le tribunal de Montreuil avait annulé l'arrêté municipal.

À la suite de la décision en appel, la municipalité doit réexaminer sous trois mois la demande d'autorisation de travaux. ■

(Sources : 20 minutes, 21.12.2021 & Le Figaro, 21.12.2021 & Libération, 21.12.2021)

Lire à ce sujet :

- La Scientologie va-t-elle pouvoir s'installer à Saint-Denis ? : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/la-scientologie-va-t-elle-pouvoir-s-installer-a-saint-denis/>

<https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/la-scientologie-va-t-elle-pouvoir-s-installer-a-saint-denis/>

- La Scientologie prend racine en région parisienne : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/la-scientologie-prend-racine-en-region-parisienne/>

- Réactions sur l'installation de la Scientologie à Saint-Denis : <https://www.unadfi.org/non-classe/reactions-sur-linstallation-de-la-scientologie-a-saint-denis/>

## Des anciens adeptes en guerre contre la politique d'exclusion des Témoins de Jéhovah ■ Pays-Bas

■ Aux Pays-Bas plusieurs dizaines d'ex-Témoins de Jéhovah se sont réunis au sein du Dutch Committee Against JW's Shunning (Comité néerlandais contre l'ostracisme des Témoins de Jéhovah) pour engager des actions contre la politique d'exclusion et d'évitement en vigueur dans le mouvement.

Fondé à l'initiative de Henri Dahlem, le comité, qui compte une trentaine de membres, réfléchit « sur la possibilité d'engager des poursuites civiles pour discrimination, ingérence dans les affaires personnelles et atteinte à la réputation ». Le comité a également rédigé un rapport et une pétition qui sera présentée à la Chambre des représentants en 2022 dans le but d'appeler les politiciens à agir contre les « politiques inhumaines » du groupe. Les anciens membres sont victimes d'insultes, de calomnies et de propos diffamatoires, explique Henri Dahlem.

L'ex-adepte Jim Winter, l'un des premiers à s'être joint à cette ac-

tion, n'a plus de contacts avec ses proches restés dans le groupe depuis son exclusion en 2018. Selon lui, les Témoins de Jéhovah demandent à leurs adeptes de « choisir entre leur parent exclu et Dieu » car ils considèrent que ceux qui ne sont plus membres « vont sur le chemin de Satan ».

Le comité espère être entendu par la justice comme cela a été le cas en Belgique où un groupe d'anciens membres a remporté une victoire historique contre les Témoins de Jéhovah en 2021<sup>1</sup>. Si le tribunal de Gand a statué que l'exclusion de personnes n'est pas punissable, il a cependant reconnu que la politique de rejet totale des anciens membres et la

diffamation dont ils sont victimes constituent une incitation à la haine et à la discrimination. ■

(Source : pointer, 23.12.2021)

1. Lire les articles sur cette affaire sur le site de l'Unadfi :

*La Congrégation chrétienne des Témoins de Jéhovah belge poursuivie pour incitation à la discrimination :* <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/la-congregation-chretienne-des-temoins-de-jehovah-belge-poursuivie-pour-incitation-a-la-discrimination/>

*Les Témoins de Jéhovah ont fait appel de la décision rendue par le tribunal de Gand :* <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/les-temoins-de-jehovah-ont-fait-appel-de-la-decision-rendue-par-le-tribunal-de-gand/>



## Mouvance catholique

### Des manifestants intégristes empêchent la tenue d'un concert à Nantes ■ France

■ Un groupe de catholiques traditionalistes de mouvance intégriste ont contraint les organisateurs à annuler le concert de la chanteuse suédoise rock-métal Anna von Hauswolff, qu'ils jugent « sataniste » et accusent de « faire l'amour avec le diable ».

Une soixantaine de manifestants ont bloqué l'entrée de l'église Notre-Dame-du-Bon-Port où devait se tenir le concert organisé par le Lieu Unique à Nantes.

Plusieurs courants ultrareligieux se font remarquer à Nantes, en particulier les sédévacantistes et les lefebvristses de la Fraternité Saint-Pie-X, tous deux présents lors de la manifestation. Parmi eux, l'abbé Philippe Guépin, de l'association Saint-Pie-V et chef de file des sédévacantistes nantais.

Pour Dominique Beloeil,

professeur au séminaire de Nantes, les sédévacantistes « sont placés au même plan que les Témoins de Jéhovah et la Scientologie ». Ils sont par ailleurs surveillés par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), qui met en cause, entre autres, un discours radical raciste et antisémite.

Les autorités locales sont également très vigilantes à l'égard de ces groupes, proches de l'extrême droite, qui ne cessent de fustiger « l'Eglise des

modernistes misérables et impies œuvrant à l'invasion de l'Europe par l'islamisme ».

Le premier adjoint à la mairie de Nantes a qualifié les manifestants de « poignée de radicaux intolérants » et ajouté que « rien n'autorisait l'expression d'une telle censure ». « Ce n'est pas notre conception d'un projet de société fondé sur le dialogue et l'ouverture culturelle », a-t-il précisé. ■

(Sources : La Dépêche, 08.12.2021 ; LCI, 08.12.2021 ; Médiacités, 09.12.2021 ; moustique.be, 10.12.2021)

## Mouvance évangélique

### Une église contre les mesures sanitaires ■ Canada

■ Steve Gesualdi, pasteur de l'église évangélique Good News Chapel de Montréal, prêche ouvertement contre les vaccins, le port du masque ou encore le pass sanitaire. Il les compare à un système sorti du « livre de Satan ». Pourtant au sein du mouvement plusieurs personnes ont contracté le Covid et certaines en seraient mortes.

Par peur des représailles les membres de l'église ont des difficultés à témoigner mais des proches de membres du groupe

n'hésitent pas à le faire. Un infirmier ayant contracté la Covid auprès d'un ami membre du groupe constate que les malades

sont de plus en plus nombreux à cause des rassemblements du groupe. Autre témoignage celui d'une dame dont un proche,

>>>

>>>

adhérant au groupe, se trouve en soins intensifs.

En cause, dans ces témoignages, les considérations du pasteur à l'égard des mesures sanitaires et notamment la vaccination. Cette dernière y est perçue comme la « marque de la bête » dépeinte dans l'Apocalypse (livre de la

Bible). Elle serait l'œuvre de Satan provenant de Big Pharma et non de Dieu. Le port du masque et la distanciation sociale sont vus comme des hérésies. A de nombreuses reprises le non-respect des règles sanitaires au sein du groupe aurait été porté à l'attention des autorités

de santé publique ; mais sans aucune plainte officielle, elles ne peuvent intervenir. La police a pu cependant visiter les lieux mais aucune infraction n'a été constatée. ■

(Source : [Le Devoir](#), 07.12.2021)

## Les pasteurs ne sont pas immortels ■ Etats-Unis

■ Aux Etats-Unis de nombreux pasteurs nient la gravité de la pandémie et découragent leurs fidèles de suivre les mesures sanitaires. Pourtant des pasteurs mais aussi des adeptes sont décédés des suites d'une infection à la Covid-19.

De nombreux pasteurs à travers le monde ont par exemple affirmé que Dieu les empêcherait de tomber malade, que la prière pourrait aussi les guérir. Ces propos et ces croyances s'avèrent dangereuses et mortelles et ont

conduit à des décès. Il arrive que des familles de fidèles se tournent vers des prédicateurs ou des guérisseurs au lieu de professionnels de santé et mettent en danger leur santé. Les pasteurs ont une connaissance

des doctrines religieuses mais n'ont aucune expertise ni compétence dans les domaines médicaux et scientifiques. ■

(Source : [salon.com](#), 15.12.2021)

## La mouvance évangélique dans l'hexagone ■ France

■ Selon des données communiquées en exclusivité à l'Express, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a reçu plus de 190 saisines concernant la mouvance évangélique en 2021. Deux points semblent inquiéter plus spécifiquement : les abus financiers et les promesses de guérison miraculeuse.

Ces chiffres fournis par la Miviludes ne sont pourtant pas nouveaux. En 2020, la mission avait reçu environ 200 signalements et quatre affaires avaient été judiciairisées. De nombreuses églises ont été signalées à la Miviludes lors des dix dernières années. Si parfois elles sont le fait de pasteurs isolés, souvent autoproclamés, les dérives sectaires proviennent aussi de plus grosses structures établies comme l'Eglise

Universelle du Royaume de Dieu (EURD, aussi connue sous le nom de Centre d'Accueil Universel). Ce mouvement d'origine brésilienne est connu pour effectuer un prosélytisme offensif mais aussi pour ses positions controversées sur différents sujets de société. Les exigences financières constituent un point d'inquiétude pour la Miviludes : les adeptes sont fortement incités à faire des dons, achats, dîmes ou offrandes

en tout genre. Les pasteurs usent de leur charisme ou utilisent des causes nobles pour pousser les adeptes à donner. L'argent va bien souvent servir à financer le train de vie du pasteur.

Les mouvements évangéliques organisent aussi souvent des séances de « guérisons » miraculeuses basées sur la foi et la prière en totale opposition avec la médecine. Ce qui constitue un

>>>

>>>

risque pour les personnes malades choisissant d'abandonner leur parcours de soins. La pandémie a entraîné une hausse de ces offres de guérison.

Face à la pandémie, certains pasteurs et certains mouvements perçoivent la vaccination comme la « marque de la bête » qui entraînerait pour le vacciné une perte d'autonomie au profit de Satan. Ces messages montrent

qu'au sein de la population évangélique prospèrent des discours anti-vaccination et méfiants vis-à-vis de la science. Cela peut s'expliquer par le fait que de longue date certains évangéliques sont suspicieux vis-à-vis des gouvernements perçus comme un pouvoir antichrétien. Au niveau de la santé, certains groupes évangéliques proposent aussi des jeûnes assortis de

prières en traitement de certaines pathologies cardiaques ou d'addictions. Encore une fois cela entraîne un risque d'abandon de soins pour les malades. Certaines églises vont jusqu'à défendre l'idée qu'il faut laisser le corps agir par lui-même et laisser faire la foi face à certaines maladies et notamment face au Covid. ■

(Sources : L'Express, 22.12.2020 & 26.12.2021)

## Théories du complot

### Les jeunes séduits par les théories complotistes ? ■ France

■ **Début décembre 2021, une étude réalisée par l'institut de sondages CSA pour Milan Presse a montré que 85% des 10-15 ans sont séduits par une théorie complotiste et environ un quart estime que les médias « traditionnels » les manipulent.**

Pour Jérémie Peltier, directeur d'études à la Fondation Jean Jaurès et auteur de plusieurs études sur le complotisme, les jeunes sont plus exposés aux théories du complot car ils s'informent pour la plupart sur les canaux de diffusion les plus utilisés pour la diffusion de contenus complotistes. Il ajoute qu'il peut y avoir « quelque chose de gratifiant » à croire en une théorie du complot. Allant dans ce sens, la psychanalyste Claude Halmos admet qu'une des raisons qui poussent les adolescents vers les théories du complot est le sentiment de supériorité qu'elles peuvent procurer. Ce sentiment de supériorité, qui s'acquiert

d'ailleurs rapidement sans avoir vraiment étudié un sujet, peut permettre de compenser un sentiment d'infériorité chez des adultes et chez les plus jeunes il exprime aussi une révolte contre un manque de reconnaissance notamment dans le cercle familial.

Ces croyances représentent un danger pour les plus jeunes compte tenu de leur fragilité. Les jeunes peuvent aussi subir l'impact de certains influenceurs ou célébrités qui font office de figure morale et d'autorité, mais répandent de fausses informations et des théories complotistes notamment sur la Covid19 sans se soucier de leur dangerosité.

Face à cette prolifération, les parents jouent un rôle important et doivent échanger avec les enfants dès leur plus jeune âge sur ces sujets. Ils doivent apporter des réponses à leurs questionnements avec discernement avant qu'ils ne choisissent d'aller chercher des explications ailleurs. L'éducation aux médias et à l'information relève de l'ensemble des adultes et en premier lieu de la famille. Le sondage prouve en effet que pour les 10-15 ans les parents restent la première source d'information. ■

(Sources : France Info, 03.12.2021 & 11.12.2021 & La Croix, 01.12.2021)

## Besoins psychologiques et théories conspirationnistes ■ International

■ L'adhésion aux théories du complot n'est pas un fait récent mais la pandémie n'a fait qu'accélérer leur potentiel d'attractivité. Pour *The Conversation*, Teodora Drob, étudiante en doctorat de psychologie à l'Université du Québec à Montréal, tente de décrire et d'analyser les rapports entre nos besoins psychologiques et ces théories.

Les différentes théories complotistes semblent avoir un point commun : la subversion. En effet elles vont contester les explications officielles en mettant en cause des acteurs puissants et malveillants et en proposant des explications alternatives.

De nombreux chercheurs ont déjà démontré que la croyance en des théories conspirationnistes pourrait combler certains de nos besoins psychologiques. Tout d'abord la quête de sens : ces théories offrent des réponses à des situations incertaines. Des études ont permis de montrer que l'adhésion à ces théories est plus forte dans un cadre sociopolitique incertain. En outre, la tendance

à croire aux phénomènes surnaturels ou paranormaux constitue un terreau propice à la croyance conspirationniste.

Ensuite ces croyances procurent un sentiment de sécurité aux individus qui ont l'impression d'exercer un contrôle sur leur vie notamment en rejetant les discours officiels. Ces théories vont aussi permettre à des individus d'accepter les problèmes sociétaux et de trouver un confort psychologique perdu.

Les théories conspirationnistes peuvent aussi apporter une valorisation de l'estime de soi et le sentiment d'appartenance à un groupe social. L'impression

par exemple de détenir une vérité, des informations importantes, peut entraîner chez certains conspirationnistes une augmentation de leur estime de soi. Ce point montre que les théories du complot peuvent combler certains besoins sociaux.

Malgré ces potentiels bienfaits, les théories du complot engendrent davantage de frustration car elles vont souvent à l'encontre de ces besoins. Notamment du fait de leur négativité qui entraîne des émotions négatives, contrariantes et appellent à une méfiance constante pouvant engendrer un sentiment d'impuissance. ■

(Source : *The Conversation*, 07.12.2021)

## Mouvement Anti-vaccination

**Documentaire : *Antivax - Les marchands de doute*, Arte, 24.12.2021, 91 minutes**

■ Véritable plongée au cœur de la galaxie antivax, ce documentaire produit par Lise Barnéoud et Marc Garmirian, explore les diverses motivations des opposants à la vaccination.

Si le mouvement anti-vaccination s'est essentiellement construit autour des craintes quant à de possibles effets secondaires des vaccins, pour certains de ses promoteurs les motivations sont tout autres et la pandémie a été une vraie opportunité pour se faire connaître, attirer de nouveaux membres et s'enrichir.

Le documentaire introduit le sujet en évoquant le cas d'Andrew Wakefield. Ce gastro-entérologue britannique s'est fait connaître pour une étude frauduleuse, publiée en 1998, établissant un lien entre le vaccin contre la rougeole et l'autisme. Bien que radié en 2010, il a acquis une importante notoriété dans la sphère

antivax, si bien qu'une fois établi aux États-Unis, il a développé un business juteux autour de la peur des vaccins. Aujourd'hui, lui et d'autres activistes, comme le producteur Del Bigtree, profitent de la pandémie pour propager des théories complotistes sur les réseaux sociaux afin de faire basculer les hésitants dans leur camp.

D'autres n'ont aucun scrupule à proposer des traitements alternatifs, parfois dangereux, ou à organiser des levées de fonds pour des causes liées à l'anti-vaccination.

Le documentaire laisse aussi la parole à des lanceurs d'alerte qui

tentent de prévenir des dangers de l'anti-vaccination. Les journalistes ont également donné la parole à des personnes craignant le vaccin. Enfin, ils ont aussi rencontré une jeune femme devenue paraplégique suite à une rougeole. Elle n'en veut pas à ses parents de ne pas l'avoir fait vacciner, mais avoue que « c'est trop bête de laisser le hasard choisir quand il y a des solutions ». ■

(Source : Arte, 14.12.2021)

Visionner le documentaire disponible jusqu'au 25 juin 2022 : <https://www.arte.tv/fr/videos/103025-000-A/antivax-les-marchands-de-doute/>

## Exorcisme

**Sept membres d'une secte condamnés à 50 ans de prison ■ International**

■ Le tribunal de Bocas del Toro (Panama) a condamné sept membres de la secte « La Nueva Luz de Dios » à 50 ans de prison, la peine maximale encourue au Panama. Deux autres membres du groupe avaient, précédemment, été condamnés à 47 ans de prison après avoir passé un accord avec la justice.

>>>

Ils étaient accusés d'avoir, lors d'une cérémonie d'exorcisme, tué six enfants, âgés d'un an à 17 ans, et une femme enceinte.

Le 14 janvier 2020, la femme avait été assassinée devant cinq de ses enfants, et un autre mineur. Ils avaient eux-mêmes été battus à mort par la suite, le tout en présence des autres membres du groupe. Ce sont des témoins de la scène, eux-aussi victimes de violences, qui ont alerté la police après avoir réussi à fuir.

Selon Claire Nevache, chercheuse au Centre international d'études politiques et sociales du Panama, l'affaiblissement des cultes institués serait à l'origine de l'infiltration d'églises animées de « mauvaises intentions » parmi les populations locales qui souffrent déjà de l'absence des autorités.

Ainsi en 2020 trois membres d'une autre secte avaient été arrêtés après avoir enlevé et violé six enfants. L'enquête de la police avait mené à l'ar-

restation du gourou et à la découverte d'une fosse commune cachée dans la jungle. ■

(Source : Sud-Ouest, 04.12.2021)

Pour rappel, lire sur le site de l'Unadfi : *Découverte macabre d'une fosse commune* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/decouverte-macabre-dune-fosse-commune/>

## Thérapies de conversion

### Le Sénat vote en faveur de l'interdiction des thérapies de conversion ■ France

■ La Haute assemblée, après l'Assemblée nationale, a adopté à 305 voix contre 28 une proposition de loi soutenue par le gouvernement interdisant les pratiques qui visent à imposer l'hétérosexualité aux personnes lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT).

Les sénateurs ont dénoncé des pratiques qualifiées de « barbares, « indignes » et « d'un autre âge ». La proposition de loi prévoit un délit spécifique pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 Euros d'amende contre les « thérapeutes » ou religieux qui prétendent « guérir » les homosexuels et les transsexuels.

Elisabeth Moreno, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, a dénoncé ces pratiques comme « des atteintes insupporta-

bles à l'intégrité humaine ». Ces actes pouvaient déjà tomber sous le coup de la loi quand ils étaient associés à des violences, abus de faiblesse, exercice illégal de la médecine, harcèlement ou discrimination. Or il s'agit, selon la ministre, de mieux identifier le délit. Comme le précise le rapporteur Dominique Vérien, « nommer le délit c'est poser une interdiction franche et c'est reconnaître le mal qui est fait ».

Députés et sénateurs, après des débats vifs, doivent désormais s'ac-

corder sur une version commune du texte pour faire adopter la loi, mais l'Assemblée nationale, très majoritairement favorable au texte, aura le dernier mot.

D'autres pays ont déjà interdit ces pratiques en Europe (Malte, Allemagne, Espagne). Au Canada un projet de loi a été adopté début décembre.. ■

(Sources : Huffington Post, 08.12.2021 & Le Monde, 08.12.2021)

# Dons & Abonnements

## Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 €  60 €  75 €  150 €  Autre : .....€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

## Je m'abonne à la revue BulleS de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE      ETRANGER

25 Euros  
48 Euros

30 Euros  
50 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

## Je m'abonne et je soutiens la revue BulleS

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE      ÉTRANGER

30 Euros  
60 Euros

35 Euros  
70 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

NOM - Prénom : .....

Adresse : .....

E-Mail : .....@.....

Ci-joint le versement de la somme de : ..... €

Date et signature :

Sommaire  
du dernier numéro de  
**BulleS** (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.  
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.  
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay